FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon Directive 2001/58/CE

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : ALTUGLAS POLISH 2 bidon de 1L – ABEL AUTO

Code du produit : 005432

Usage du produit : polissage de l'Altuglas®

Fournisseur : ABEL BONNEX S.A.R.L.

Adresse : 8, rue Gaspard Monge - B.P. 87- 76302 SOTTEVILLE LES ROUEN CEDEX

Tél. : 02.35.73.20.13 **e-mail : fds @ abelauto.com** **Télécopie : 02. 35.72.11.54**

APPEL D'URGENCE : 01.45.42.59.59

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du produit :Préparation sous forme d'émulsion contenant en suspension des charges de fine granulométrie.

Composants contribuant aux dangers :

NOM	Gamme de concentration	*N° CAS*	*N°EINECS*	*Symbole*	*Phrases R*
Hydrocarbure aliphatique cycloparaffinique, aromatique	Entre 20 et 30%	64742-82-1	-	Xn, N	10-51/53-65-66-67
Alcool éthoxylé C8-C16	< 0,5%	71243-46-4	polymère	Xn	22-41
Amine alkylarylsulfonate	< 2%	26264-05-1	247-556-2	Xi	36/38

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases de risques / les valeurs limites d'expositions sont données section 8.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

- Principaux dangers : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
  Contact avec la peau : peut provoquer un dessèchement de la peau par contact prolongé ou répété
  Ingestion : la viscosité du produit est suffisante pour éviter un risque de pneumo-pathie (arrêté du 8 juin 1998). Eviter toutefois de faire vomir , consulter un médecin et lui monter cette fiche.
- Risques spécifiques : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Voir section 15 et 8 pour des informations complémentaires

4. PREMIERS SECOURS

- Contact avec les yeux : laver immédiatement à l'eau pendant 15 min., si besoin consulter un spécialiste
- Contact avec la peau : Se laver à l'eau et au savon, l'exposition répétée peut provoquer dessèchement/gerçures de la peau.
- Inhalation : Emmener à l'air frais, l'inhalation excessive des vapeurs peut provoquer vertiges et somnolence.
- Ingestion : Ne pas faire vomir, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : mousse, poudre, eau pulvérisée
- Moyens d'extinction contre indiqué : jet d'eau direct

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Bottes, gants, lunettes, tabliers de protection
- Précautions pour la protection de l'environnement : Contenir les effluents à l'écart des égouts et des eaux de surface
- Méthodes de nettoyage : Récupération mécanique des emballages, éponger ou absorber avec une poudre inerte le résidu et placer dans des conteneurs en vue de son élimination par un récupérateur agrée. Rincer à grande eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

- Mesures techniques : Non applicable
- Précautions à prendre : aucune
- Conseils d'utilisation : ne pas mélanger avec les matières incompatibles (voir section 10) / respecter les conditions d'emploi / instruire le personnel sur les mesures à prendre en cas d'accident / manipuler en respectant les bonnes pratiques et les règles d'hygiène industrielle.

Stockage :

- Mesures techniques : vérifier la hauteur de gerbage / conformité de l'installation électrique / bien ventiler les locaux / bien vérifier la conformité des locaux à la réglementation en vigueur .
- Conditions de stockage recommandées : à l'écart de toute source chaleur ainsi que des matières inflammables et des oxydants / conserver le récipient bien fermé / ne pas stocker à plus de 50°C. Craint le gel.
- Matières incompatibles : agents oxydants forts
- Matériau d'emballage recommandé : conserver dans son emballage d'origine

Mode d'emploi

- Appliquer le produit sur la surface à traiter. Consulter la notice sur l'emballage.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Paramètres de contrôle : VME de 400mg/m^3 pour l'hydrocarbure aliphatique cycloparaffinique, aromatique
- Equipement de protection individuelle : si sensibilité particulière, gants de protection résistant aux solvants

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique		:	Liquide crémeux
Couleur		:	blanc
Odeur		:	légèrement solvantée
pH		:	7.0
Point d'éclair		:	> 61°C.
Propriétés comburantes		:	Non comburant selon les critères CEE
Caractéristiques d'explosivité		:	Pas de données
Températures caractéristiques		:	Point d'ébullition : 100°C.
Densité		:	0.975
Solubilité :	eau	:	oui
	solvants	:	faible

10. STABILITE ET REACTIVITE

- Stabilité : ne présente pas de risque en utilisation normale
- Réactions dangereuses : -

  Conditions à éviter : -

  Matières à éviter : oxydants forts

  Produits de décomposition dangereux : -

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité aiguë : pas de données
- Effets locaux : pas de données

Aucun effet néfaste sur la santé n'a été observé dans les conditions normales d'utilisation

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Persistance – dégradabilité : la biodégradabilité moyenne des tensioactifs respecte les critères du décret du 28.12.77 modifié.
- Ecotoxicité et bioaccumulation (D99/45/CE) : Nocif pour l'environnement aquatique, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. ELIMINATION DU PRODUIT

- Déchets des résidus :

  Elimination avec les ordures ménagères si l'article possède un point éco-emballage (X) sinon remettre les déchets à un récupérateur agrée.
- Remarque : l'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination le concernant.

14. TRANSPORT

	Voie terrestre ADR	**Voie maritime IMDG**
Désignation **Classe** **N° UN** **Code classification** **Groupe** **Etiquette de danger** **Marquage colis pour quantité limitée**	NON CLASSE	

Remarque :
les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Compte tenu des évolutions réglementaires se conformer à la réglementation en vigueur au 1° janvier..

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementations communautaires :

Symbole (s) et indications de dangers

Aucun

Phrases « R »

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Phrases « S »

S2- Conserver hors de la portée des enfants.

Autres indications :

- Symbole tactile de danger : Non
- Fermeture de protection à l'épreuve des enfants : Non

Il est recommandé de se référer à toutes les mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.
L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.
Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Ils ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
L'attention des utilisateurs est en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Phrases de risque mentionnées dans la section 2

R65Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion / R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau / R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges / R12/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique / R22 : Nocif en cas d'ingestion / R41 :Risque de lésions oculaires graves / R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau

Section concernée par la dernière modification : Changement de modèle